

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 juin 2013  
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45  
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45  
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30  
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05  
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35  
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35  
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35  
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15  
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05  
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15  
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00  
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10  
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00  
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30  
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu  
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40  
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40  
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés du patrimoine de la Communauté urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux possède actuellement un marché intitulé «Travaux d'entretien des espaces verts et des espaces boisés du patrimoine de la Communauté Urbaine de Bordeaux».

L'objectif de ce type de marché est de gérer l'entretien de terrains communautaires mais aussi de les préparer en vue de futures cessions ou de les mettre en état suite à leurs acquisitions. Il permet aussi d'intervenir suite à des événements climatiques.

Ce marché arrivant à échéance au 29 novembre 2013, il s'avère nécessaire de le relancer en procédant à une nouvelle mise en concurrence.

Les politiques d'aménagements ou les projets d'acquisition menés par la Communauté Urbaine de Bordeaux nécessitent de faire réaliser des prestations d'entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés des propriétés communautaires non bâties situées sur les communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les terrains concernés sont en friches, en prairies ou boisés.

Les prestations objet du présent marché, comprendront un ensemble unique défini de manière non exhaustive comme suit :

- abattage et dessouchage d'arbres,
- faucardage,
- rotobroyage,
- entretien des fossés, berges et talus,
- terrassement,
- transport et traitement des déchets en centres agréés,
- et autres prestations annexes.

Aussi, il convient de passer un marché de services d'entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés du patrimoine de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Pour des raisons opérationnelles et conformément à l'article 10 du Code des Marchés Publics, il a été décidé d'allotir le marché en fonction des zones géographiques du territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, comme suit :

**Lot n°1 : Entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés situés sur la Commune de Bordeaux**

**Lot n°2 : Entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés du secteur rive gauche**

**Lot n°3 : Entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés du secteur rive droite.**

Chacun des 3 lots fera l'objet d'un marché séparé à bons de commande, pour une durée de quatre années.

Le montant total des commandes pour chaque lot du marché est défini comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant en € (H.T) maximum</b>
<b>1</b>	Entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés sur la Commune de Bordeaux	<b>800 000,00</b>
<b>2</b>	Entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés sur le secteur rive gauche	<b>3 000 000,00</b>
<b>3</b>	Entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés sur le secteur rive droite	<b>1 500 000,00</b>
	<b>Totaux</b>	<b>5 300 000,00</b>

Les prestations étant estimées à **5.300 000 euros HT** pour la durée totale du marché de 4 ans, les services communautaires ont établi un dossier de consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert, avec publicité européenne, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus.

Ce dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique (au 6ème étage - Immeuble Le Guyenne), en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce marché, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- Lancer une procédure d'appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commande dont le montant maximum est de 5.300 000 euros HT, alloti en 3 lots en vue de la réalisation de prestations d'entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés du patrimoine de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
- Approuver le dossier de consultation consultable à l'Immeuble Le Guyenne, Direction de la Commande Publique – 6ème étage.

- Autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation, et à procéder, en cas d'insuccès à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code des Marchés Publics

**VU** les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT

### **ENTENDU le rapport de présentation,**

#### **CONSIDERANT**

- qu'il est opportun de lancer le marché à bons de commandes «**Entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés du patrimoine de la Communauté urbaine de Bordeaux**», le marché en cours arrivant prochainement à expiration,
- que pour des raisons opérationnelles, il convient d'allotir ce marché selon les zones géographiques du territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

Le projet de dossier de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en vue de la réalisation de prestations d'entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés du patrimoine de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Ce marché sera alloti comme suit :

**Lot n° 1 :** Entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés situés sur la Commune de Bordeaux, conclu à prix unitaires, pour un montant maximum de 800 000 € HT, sur une période ferme de 4 ans.

**Lot n° 2 :** Entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés du secteur rive gauche, conclu à prix unitaires pour un montant maximum de 3.000 000 € HT, sur une période ferme de 4 ans.

**Lot n° 3 :** Entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés du secteur rive droite, conclu à prix unitaire pour un montant maximum de 1.500 000 €HT, sur une période ferme de 4 ans.

**Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés à intervenir avec le(s) prestataire(s) qui aura (ont) émis l(es) offre(s) économiquement la(es) plus avantageuse(s).

**Article 4 :**

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

**Article 5 :**

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 6 :**

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet, principalement au Budget Principal de l'exercice 2013 à 2017 au chapitre 011, article 61521 et aux Budgets Annexes de l'exercice 2013 à 2017.

Ainsi que toutes les lignes budgétaires permettant la réalisation des prestations d'entretien des terrains, des espaces verts et des espaces boisés pour les diverses zones géographiques du territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
4 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 4 JUILLET 2013

Mme. MICHÈLE ISTE